

Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

L'automne est bien parti!



Nouveau centre intégré de cancérologie de Laval (CICL)

En mai dernier, une première rencontre a eu lieu avec l'employeur pour nous présenter les grandes lignes du projet du nouveau centre de cancérologie. En septembre, une deuxième rencontre a eu lieu concernant le CICL. Cette fois-ci, la rencontre avait

pour but de regarder la structure de postes, ceux qui seront à l'affichage et l'organisation des centres d'activités qui seront déplacés vers le CICL. Nous rencontrerons les membres concernés durant le processus pour répondre à diverses préoccupations tout en faisant respecter les règles de la convention collective.

Exigences de poste

Depuis plusieurs mois, l'équipe du SIIIAL s'est penché sur les affichages spécifiquement au niveau des exigences de postes. Après plusieurs demandes à l'employeur, nos efforts ont portés fruits et nous sommes actuellement en pourparler avec celui-ci. Vous serez consultées à ce sujet pour nous permettre d'aller encore plus loin dans ce dossier.

L'automne sera très occupé au niveau syndical puisque plusieurs autres dossiers sont présentement en cours dont les réorganisations, la finalisation de la négociation, etc.

Syndicalement vôtre !

Jean-François Caron, Président

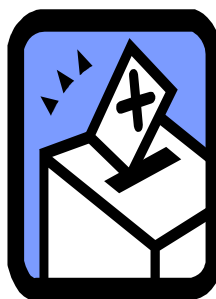
Site internet de votre Syndicat

www.siiial.com

Assemblée générale de Négociation

La tournée de consultation pour la négociation sectorielle (FSQ) et intersectorielle (Front Commun) a eu lieu du 21 au 30 septembre 2010. Nous avons eu la chance d'avoir des ressources de la CSQ et de la FSQ qui ont participé à certaines rencontres pour présenter les ententes de principes intervenues. Nous les remercions pour leur collaboration.

Pour le SIIIAL, le résultat est le suivant :



Entente de principe - matières sectorielles

POUR : 77%
CONTRE : 22%

Entente de principe - matières intersectorielles

POUR : 76%
CONTRE : 23%

Vous avez donc majoritairement dit oui à ces ententes de principe. Au moment d'écrire ces lignes, les résultats globaux (FSQ et Front commun) ne sont toujours pas connus. Surveillez le prochain journal syndical *l'ENTRE NOUS* que vous recevrez par la poste au mois de novembre pour tous les détails.

Merci aux membres qui se sont déplacés pour venir voter.



Équipe locale ou commission?

Tu as envie de t'impliquer dans la vie syndicale ? Que ce soit sur une base régulière ou occasionnelle, il y a plusieurs options qui s'offrent à toi.

Pourquoi une équipe locale ?

Pour le SIIIAL, la vie locale est essentielle. Nous retrouvons donc dans chaque site du CSSSL, une équipe locale. Son rôle est de représenter les membres de son site et d'être un agent d'information syndicale. Certains membres des équipes locales participent à l'assemblée générale des déléguées où se prennent des décisions concernant la vie syndicale du SIIIAL.

Qu'est-ce qu'une commission ?

Une commission est un regroupement de salariées par titre d'emploi.

Au SIIIAL, on retrouve donc :

- la commission infirmière
- la commission infirmière auxiliaire
- la commission inhalothérapeute

Chacune des commissions est représentée dans les sites où leur titre d'emploi est présent. Les commissions se réunissent minimalement une fois par année, afin de discuter de questions relatives à leur profession. De plus, chaque commission nomme une représentante pour siéger au conseil d'administration du SIIIAL.

Pour plus d'information, contacte la responsable locale de ton site ou le bureau du SIIIAL (450-686-6871)

LE SAVIEZ-VOUS

Les congés sans solde et la cotisation au RREGOP

L'article 19 de la convention collective nationale précise que si vous demandez un congé sans solde d'une durée maximale de trente (30) jours, votre couverture concernant votre régime de retraite demeure inchangée pour la durée de votre congé sans solde. Toutefois, vous devrez assumer l'entièreté de la cotisation exigible pour la couverture de votre régime de retraite.

Si vous désirez obtenir un congé sans solde d'une durée supérieure à trente (30) jours, vous avez alors le choix de maintenir ou d'interrompre votre participation au régime de retraite pour la période de votre congé sans solde. Si vous désirez maintenir votre participation au régime de retraite, vous devrez assumer la totalité de la cotisation exigible pour la durée du congé sans solde. Si vous désirez interrompre votre participation durant votre congé, vous ne cotiserez pas à votre régime de retraite pour la durée de votre congé sans solde. À votre retour, vous reprendrez votre participation à votre régime de retraite, tel que laissée au début du congé.

Pour plus d'information, communiquez avec les relations du travail du SIIIAL. 450-686-6871, poste 25

Incapable d'obtenir le formulaire pour déclarer une situation dangereuse dans votre centre d'activités?



Afin de rendre votre milieu de travail sécuritaire, il est prioritaire que vous avisiez l'employeur de tout événement ou situation qui seraient susceptibles de mettre en péril la santé des salariées. Votre gestionnaire pourra vous fournir le formulaire de déclaration de situation dangereuse.

S'il lui est impossible de vous le fournir, voici deux façons pour vous le procurer :

Sur le portail du CSSSL, cliquez sur *Ressources humaines*, allez dans *rechercher* et écrivez *NPG 52*. Cliquez et déroulez et vous trouverez les 2 pages du formulaire de situation dangereuse.

Vous pouvez également cliquer sur *Normes et pratiques de gestion NPG, NPG Numérique* et cliquer sur *NPG 52*.

Vous devez imprimer le formulaire, le remplir et faire des photocopies avant de le déposer à l'employeur et de l'envoyer au syndicat, par télécopieur, au 450-686-6012.



Semaine de l'inhalothérapie

Du 3 au 9 octobre se tient la semaine de l'inhalothérapie. Durant cette semaine, les équipes locales du CARL, de la CSL ainsi que le SIIIAL souligneront le travail fait par les inhalothérapeutes du CSSSL. Bonne semaine à tous !